

POLITIQUE

redaction@sonapresse.com



Communiqué final du Conseil des ministres



Mesdames, Messieurs,

Le Conseil des Ministres s'est tenu à Libreville le jeudi 29 avril 2021 à partir de 10 heures, par visioconférence, sous la Haute Présidence de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat.

En début de séance, le Conseil des Ministres a tenu à féliciter le Président de la République pour sa participation active au Sommet des Leaders sur le Climat.

En effet, le Chef de l'Etat a pris part, le jeudi 22 avril 2021, par visioconférence, aux côtés d'une quarantaine de dirigeants du monde entier, au Sommet des Leaders sur le Climat, organisé par le Président Américain, Monsieur Joe BIDEN.

Cette rencontre a eu pour objectif, entre autres, d'amener les principaux pollueurs mondiaux à relever leurs ambitions dans la lutte contre le réchauffement climatique, mais également d'encourager les pays signataires de l'Accord de Paris à prendre des engagements plus marqués pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

A cette occasion, le Président de la République a présenté la position du Gabon qui est celle d'agir avec plus de diligence au niveau mondial et donner aux pays du Sud les moyens d'adapter leurs économies aux différents défis. Sur le plan national, le Conseil des Ministres a particulièrement salué l'implication personnelle du Chef de l'Etat dans l'amélioration des conditions de vie des gabonaises et des gabonais, ainsi que le renforcement des offres de formations au profit de la jeunesse.

Dans ce sens, soucieux d'améliorer considérablement l'approvisionnement en eau potable dans les quartiers de Libreville, le Chef de l'Etat, a procédé, le jeudi 15 avril 2021, à la mise en service de la nouvelle centrale de production d'eau potable de CIM Gabon 2 à Ntoun. Cette nouvelle centrale de production d'eau potable, qui s'inscrit dans le cadre des projets prioritaires du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT), permettra de desservir plus de 30 000 ménages.

Dans le même élan, le Président de la République, engagé dans la réforme de la formation professionnelle en faveur de la jeunesse gabonaise, a procédé, le vendredi 09 avril 2021, à l'inauguration du Centre International Multisectoriel de Formation et d'Enseignement Professionnel de Nkok (CIMFEP).

Ce complexe multisectoriel, intégré dans la Zone Economique Spéciale de NKOK, est doté de structures d'apprentissage innovantes qui viennent répondre à la demande du marché de l'emploi à travers une meilleure adéquation formation-emploi.



Photo: DR

Sur un tout autre plan, dans le cadre de la Campagne nationale de Vaccination contre la COVID-19, le Président de la République, Chef de l'Etat, accompagné de Madame Sylvia BONGO ONDIMBA, Première Dame du Gabon, ont reçu leur seconde dose

de vaccin. Par cet acte, le Chef de l'Etat, tient à rappeler et rassurer ses compatriotes de la nécessité de se faire vacciner contre la COVID-19, afin de permettre à notre pays de lutter efficacement contre cette pandémie et d'envisager un retour à une vie normale.

AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES ET LES AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES

Madame le Ministre d'Etat a présenté au Conseil des Ministres, qui l'a adopté le projet de décret relatif à la constitution, conservation et gestion des archives publiques.

Le projet indiqué vise à concrétiser l'application des dispositions de la loi n° 9/2006 du 19 octobre 2006 relative aux archives, à travers le renforcement de la politique nationale archivistique dans le cadre de la constitution et de la gestion des documents publics.

L'initiative du présent projet résulte de la volonté de voir l'administration publique se doter d'une véritable culture de conservation des fonds d'archives publiques pour garantir la permanence et le fonctionnement optimal des services de l'Etat.

Pour son application, les dispositions dudit texte prévoient des mesures de constitution, de conservation et de gestion des archives publiques et consacrent des sanctions à l'encontre de tout contrevenant.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS

Sur présentation de Monsieur le Ministre, le Conseil des Ministres a adopté le projet de loi portant création, attributions et organisation de l'Office National de Développement du Sport et de la Culture. Le présent projet de loi vise l'organisation de l'Office National de Développement du Sport et de la Culture. Il définit le cadre juridique de l'Office en précisant les missions, attributions ainsi que les sources de financement devant permettre une meilleure lisibilité et de rendre efficace les actions menées conjointement par les départements ministériels des Sports et de la Culture.

MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Madame le Ministre a présenté au Conseil des Ministres, qui l'a entériné, le projet de loi portant réorganisation de l'Office National de l'Emploi (ONE).

Dans l'optique de promouvoir et d'accompagner les efforts de la politique de l'emploi, le Gouvernement a décidé de réformer l'Office National de l'Emploi qui prend désormais l'appellation de Pôle National de Promotion de l'Emploi et voit ses compétences renforcées et élargies pour mieux répondre à la vision

de notre politique de l'emploi.

Cette réforme, inscrite dans le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) vise la modernisation et l'amplification du dispositif d'aide d'accès à l'emploi des jeunes et la mise en oeuvre des mesures spécifiques prises par le Gouvernement en matière d'insertion et de réinsertion professionnelles des demandeurs d'emploi.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE

Sur présentation de Madame le Ministre, le Conseil des Ministres a entériné les deux projets de décrets ci-après :

- Le Projet de décret portant transfert des participations de l'Etat au capital des sociétés privées BICIG, UGB, Gabon Télécom au Fonds Souverain de la République Gabonaise ;

- Le projet de décret portant transfert des participations de l'Etat au capital de la Société Nationale Immobilière (SNI) à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Pris en application des dispositions de la loi n°12/82 du 24 janvier 1983 portant organisation de la tutelle de l'Etat sur les établissements publics, les sociétés d'Etat, les sociétés d'économie mixte et les sociétés à participation financière publique, ces deux projets de décret s'inscrivent dans la dynamique de la gestion

proactive des participations de l'Etat dans les secteurs minier et hors pétrole ainsi que dans les opérations de liquidation de certains instruments financiers de l'Etat. A cet effet, ils portent respectivement, pour le premier texte, sur le transfert des participations de l'Etat au Capital de trois sociétés privées (GABON TELECOM, BICIG et UGB) vers le Fonds Souverain de la République Gabonaise (FSRG), avec mandat de gestion exclusif du FGIS, et pour le second texte, sur le transfert des participations de l'Etat au capital de la Société Nationale Immobilière (SNI) vers la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces opérations permettront aussi bien au FGIS qu'à la CDC d'équilibrer leurs bilans en disposant d'actifs en contrepartie des ressources déposées dans les établissements visés.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES, DE L'EDUCATION NATIONALE CHARGE DE LA FORMATION CIVIQUE

Sur présentation de Monsieur le Ministre, le Conseil des Ministres a entériné le projet de décret fixant les régimes de bourse d'études en République Gabonaise.

Le présent projet a pour objet d'uniformiser le régime de bourses applicables aux

redaction@sonapresse.com

élèves et étudiants scolarisés au Gabon et à l'étranger en précisant les différentes conditions adaptées en fonction du type d'enseignement, de l'âge et des performances académiques de l'apprenant.

Le projet indiqué compte plusieurs innovations parmi lesquelles :

- la prise en compte des personnes vivant avec un handicap ;
- la valorisation de la pratique du sport par la prise en charge des inscrits dans les programmes sport-études et l'accompagnement des sportifs de Haut Niveau ;
- la création de sept (7) catégories de bourse, pour les élèves et étudiants vivant avec un handicap, aux élèves inscrits dans les programmes sport-études, aux sportifs de haut niveau et aux étudiants inscrits dans les filières des secteurs mines et hydrocarbures ;

MINISTERE DE LA SANTE

Monsieur le Ministre a soumis au Conseil des Ministres qui l'a adopté, le projet de décret approuvant les statuts de l'Office Pharmaceutique National (OPN).

Elaboré en complément de l'Ordonnance n°008/PR/2021 du 19 février 2021 portant modification des dispositions de l'article 76 de l'ordonnance n°1/95 du 14 janvier 1995 portant orientation de la Politique de Santé en République Gabonaise, lequel acte la réforme de l'OPN sous la forme d'une société d'Etat, le texte indiqué précise le montant du capital entièrement libéré, l'organisation, le fonctionnement, les ressources financières ainsi que le régime comptable de l'OPN.

MINISTERE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS, DES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVES, CHARGE DE L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Au terme de la présentation de Madame la Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de décret portant création et organisation de la Zone d'Investissement Spéciale d'IKOLO.

Ce projet de décret est pris conformément aux dispositions combinées de la loi n°010/2011 du 18 juillet 2011 portant réglementation des Zones Economiques à Régime Privilégié en République Gabonaise et celle de la loi n°036/2018 du 8 février 2019 portant réglementation des Zones d'Investissement Spéciales en République Gabonaise.

Par le présent décret, la future Zone d'Investissement Spéciale d'IKOLO située au sud de la commune de Lambaréné permettra d'accueillir tous types d'entreprises en vue de la réalisation d'activités industrielles, commerciales, technologiques, de recherche et de services, notamment les activités de transformation de bois et connexes.

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

Monsieur le Ministre a présenté au Conseil des Ministres, qui les a adoptés, les projets de décret ci-après :

- le projet de décret portant modification de certaines dispositions du décret n°0254/PR/MIHAT du 28 avril 2015 portant déclaration d'utilité publique ;
 - le projet de décret portant déclaration d'utilité publique ;
 - projet de décret portant modification de certaines dispositions du décret n°000873/PR/MCHLLVAT du 09 juillet 1998, portant réglementation des travaux topographiques, cadastraux, de télédétection et de diffusion des données géographiques correspondantes.
- Les deux premiers projets de textes pris

en application de la loi n°6/61 du 10 mai 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et instituant des servitudes pour les travaux publics visent, pour le premier, à réaliser des ouvrages d'assainissement destinés à préserver les habitations des inondations, au lieu-dit La Sablière, dans la Commune d'Akanda. Pour le deuxième, il permet à l'Etat de réaliser un lotissement à usage d'habitation sur un linéaire de terrain d'une superficie totale de 183 hectares situé au lieu-dit Nkoltang, dans la Commune de Ntoun. Le troisième projet de texte est rendu nécessaire afin de permettre à l'Institut National de Cartographie (INC) de s'arrimer aux normes internationales en matière de système de référence planimétrique et altimétrique.

EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Au terme de la communication de Monsieur le Ministre d'Etat, le Conseil des Ministres a marqué son accord à la procédure de négociation directe de deux conventions de Partenariat Public Privé (PPP), pour deux importants projets dans les secteurs de l'électricité et de l'eau potable.

Faisant parties des priorités définies et arrêtées par le dernier séminaire Gouvernemental sur le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT), il s'agit pour le secteur électricité, de la négociation entre l'Etat Gabonais et la société ORINKO, véhicule conjoint du FGIS et la société WDFS, pour la conclusion d'une convention de concession ayant pour objet la conception, le financement, la construction, l'exploitation et le transfert de propriété d'une centrale thermique à gaz de 120 mégawatt dans la Commune d'Owendo. Pour le secteur de l'eau potable, d'entamer des négociations entre l'Etat Gabonais et la société ORELO, issue du partenariat entre le FGIS et la société ERANOVE, pour une convention ayant pour objet le développement d'une nouvelle usine de production d'eau potable à Ntoun, dénommée NTOUM 7, devant permettre la mobilisation de la ressource, au transfert et au traitement de l'eau brute afin de fournir 130.000 mètres cubes d'eau potable supplémentaires pour les besoins des Communes de Libreville, Owendo, Akanda et Ntoun.

MINISTERE DU COMMERCE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'INDUSTRIE

Sur présentation de Monsieur le Ministre, le Conseil a marqué son accord à l'organisation du Concours National de l'Invention et de l'Innovation Technologique (CNIIT), Edition 2021, qui se tiendra à Libreville, du 07 au 13 septembre 2021. Ce concours qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie gouvernementale d'industrialisation, a pour objectif la promotion et la valorisation de la créativité et de l'innovation technologique dans les domaines pharmaceutique, agricole et industriel.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DES DROITS DE LA FEMME

Madame la Ministre a présenté au Conseil des Ministres, qui en a pris acte, les communications suivantes :

- la Communication relative à la Célébration de la journée Nationale de la Femme, édition 2021 sous le thème « Entrepreneurat féminin : quelles opportunités et stratégies en temps de Covid-19 pour promouvoir l'égalité homme/femme ? ».

Cette 23ème édition, célébrée le 17 avril dernier, a répondu au besoin de rechercher de manière durable de nouvelles opportunités et des stratégies en matière d'entrepreneuriat aussi bien pendant et après la période Covid-19.

- la communication relative au lancement du Numéro vert gratuit : 1404.

Le numéro gratuit et anonyme 1404 est destiné à l'écoute et à l'accompagnement multiforme des victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG).

Faisant partie de l'une des trente-trois mesures préconisées par la Stratégie Gabon Egalité, en cours de mise en oeuvre, ce numéro vert gratuit sera mis en service dès le 30 avril 2021, au bénéfice des femmes et filles violentées aux fins d'être secourues, conseillées et protégées.

Enfin le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

- Attaché de Cabinet à la Présidence de la République : M. Edward Lloyd **GUEDET MIDIANGA**.

- Chargée de Missions du Président de la République : Mme Elsa Marcy **OBBERDE-NO**.

DEPARTEMENT PATRIMOINE ET INTENDANCE GENERALE DES PALAIS PRESIDENTIELLES

- Conseiller Spécial, en charge du Département Patrimoine et Intendance Générale des Palais Présidentielles : M. Eric René David **LELOUCH**.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT GABONAIS DE L'IMAGE ET DU SON (IGIS)

- Président du Conseil d'Administration : M. Régis **MASSIMBA**.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

CABINET DU MINISTRE

AMBASADEURS ITINERANTS :

MM.

- Aristide **EBANG ESSONO**, chargé des Accords de Partenariats Economiques et des Négociations Commerciales ;

- Jean Claude **PANGO**, Chargé du Suivi des Accords et Traités Internationaux ;

- Eric Joël **BEKALE**, chargé de la Cellule d'Analyse et de Prévision, et des Questions Culturelles ;

Mmes ;

- Evelyne **OTSOBOGO**, chargée du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale pour les Réfugiés ;

• Patricia Muriel **DJELLA OGANDAGA** épouse **ONDIAS OKOUMA**, chargée des Relations avec les Nations Unies.

INSPECTION GENERALE

- Inspecteur Général : Mme Aimée Rachel **OLLOURIKAMBA** épouse **NGUEMAH**, confirmée.

- Inspecteur Général Adjoint : M. Thierry **MINTO'O**.

INSPECTEURS :

- Inspecteur chargé des Questions Consulaires : M. Antoine **NDOYE**.

- Inspecteur Chargé des Questions Administratives : M. Guy **NDZIBE ANGOUE**.

- Inspecteur Chargé des Questions Financières et Comptables : Mme Barbara **BASSISSOUAGHA**, Conseiller des Affaires Etrangères.

- Inspecteur Chargé des Questions Diplomatiques : M. Hubert Roger **OBIANG** ;

TION REGIONALE

- Commissaire Général à l'Intégration Régionale : M. Faustin **ROGOMBE**, Administrateur Civil en Chef ;

- Commissaire Général Adjoint : M. Placide **OLOUBA**, Conseiller des Affaires Etrangères ;

- Directeur des Investissements Intégrés : Mme Paule Manuella **ANGO OBIANG** ;

SECRETARIAT GENERAL

- Secrétaire Particulière du Secrétariat Général : Mme Flore **OFOUGA MALOU-MASSESE**, Secrétaire de Direction ;

Chargés d'Etudes :

• Mme Murielle Cygride **NZINZA** épouse **KOUMA**, Secrétaire des Affaires Etrangères ;

• M. Yondzi **NJDILA WALKER**, Conseiller des Affaires Etrangères

DIRECTION DU PROTOCOLE

- Ambassadeur, Directeur du Protocole : Mme Eliane Flore **NZAME-NKIET** ép. **EBOBOLA TSHIBAH**, Conseiller des Affaires Etrangères ;

- Chef de Division des Accréditations et Documents de Voyage : Mme Berthe Olga **MASSOUNGA** épouse **MOMBO**, Secrétaire des Affaires Etrangères ;

- Chef de Division Administration protocolaire : M. Paul Verlaine **MORO**, Conseiller des Affaires Etrangères ;

- Chef de Division Cérémonial : M. Jean Joseph **MASSESEY**, Secrétaire des Affaires Etrangères ;

- Chef de Division des Immunités et Privilèges Diplomatiques : M. Régis **MOUT-SANGUI** ;

- Chef de Service Passeport : M. Maurice Nazaire **EMBIGA**.

- Chargés d'Etudes :

MM. :

• Franck **TSAMBA**, Ingénieur informaticien ;

• Alejandro **OKOUMI LEBIRIGUI**, Ingénieur informaticien.

DIRECTION CENTRALE DE LA COMMUNICATION

- Directeur Central de la Communication : M. Franck **NEMBE LEBISSI**, Conseiller des Affaires Etrangères.

- Chef de Service Etudes et Sondages : M. Paterne **ALLOGO NDONG** ;

- Chef de Service Portail du Ministère et Communication Electronique : M. Aristide **OLOMO** ;

- Chef de Service Analyse des médias : M. Modeste Lionel Wally **NTOUTOUME KOUMOU**.

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE DIPLOMATIQUE

- Ambassadeur, Directeur de la Logistique : Mme Josiane **MAMBOUMBA** épouse **EYI**.

- Chef de Division Traduction-Interprétariat : M. Guy Roger **OBAME NGOUA**, Traducteur-Interprète.

- Chef de Division de la Valise Diplomatique : Mme Flavie Berthe **MIHINDOU**.

DIRECTIONS GENERALES

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES ETRANGERES

- Ambassadeur, Directeur Général : M. Guy Gérard **NKOLO**, Conseiller des Affaires Etrangères ;

- Ambassadeur, Directeur Général Adjoint : Mme Madeleine **MEGNENG OBAME**, Conseiller des Affaires Etrangères.

DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES

- Ambassadeur, Directeur des Affaires Africaines : Mmes Estelle **NKOULOU** épouse **NGUIEND MICKOLO**, Conseiller des Affaires Etrangères ;

- Chef de Division Afrique Centrale, Afrique Australe et Océan Indien : Mme